

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du Lundi 25 mai 2020

### **Ordre du Jour :**

1. Élection du Maire (Article L.2122-8 du CGCT)
2. Élection des Adjoint au Maire (Article L.2122-8 du CGCT)
3. Charte de l'élu(e) local(e)
4. Désignation des délégués au SRPI

Pour faire face à l'épidémie de COVID-19, cette séance a eu lieu exceptionnellement à la salle des fêtes :

- port du masque individuel
- stylo personnel,

et a été ouverte au public en nombre limité, sous respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h.*

### **Présents :**

M. Didier Laithier, Mme Marie-Christine Robert, Mme Christine Moris, M. François Espinosa, M. Pierre Gurtner, Mme Françoise Réthoré, Mme Catherine Robin, M. Vincent Vuillecard, Mme Karine Kisrani, M. Ludovic Nicot, M. Didier Réthoré

*Monsieur Pierre GURTNER, le plus jeune des membres du conseil municipal, est nommé secrétaire de séance.*

### **1. Election du Maire**

Madame Françoise Réthoré, la plus âgée des membres du conseil municipal prend la présidence, et procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;  
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du Code électoral) : 1

Nombre de suffrages blancs (art. L65 du Code électoral) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– M. Didier LAITHIER : 9 voix (neuf voix)

Monsieur Didier LAITHIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

## **2. Election des adjoints au Maire**

### **Désignation du nombre d'adjoints :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 0

### **Election des Adjoints au Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Election du premier adjoint**

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du Code électoral) : 1

Nombre de suffrages blancs (art. L65 du Code électoral) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

1. Mme ROBERT Marie-Christine : 7 voix (sept voix)

2. M. VUILLECARD Vincent : 1 voix (une voix)

Madame Marie-Christine ROBERT a été proclamée Première Adjointe et immédiatement installée.

### **Election du deuxième adjoint**

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du Code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L65 du Code électoral) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

3. Mme MORIS Christine : 6 voix (six voix)
4. Mme RETHORE Françoise : 4 voix (quatre voix)

Madame Christine MORIS a été proclamée Deuxième Adjointe et immédiatement installée.

### **Election du troisième adjoint**

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du Code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L65 du Code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

5. M. ESPINOSA François : 7 voix (sept voix)
6. M. VUILLECARD Vincent : 4 voix (quatre voix)

Monsieur François ESPINOSA a été proclamé Troisième Adjoint et immédiatement installé.

### **7. Charte de l'élu(e) local(e)**

Lecture et présentation de la charte de l'élu(e) local(e).

### **8. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de Mérey-Sous-Montrond**

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, et suite à l'entrée en fonction des nouveaux élus le 18 mai 2020, et en raison de la mise en place du protocole sanitaire pour la réouverture de l'école intercommunale, le conseil municipal doit procéder à la désignation des nouveaux délégués au SRPI de Mérey-Sous-Montrond, soit deux titulaires et un suppléant :

Monsieur Ludovic NICOT et Madame Karine KISRANI se présentent en tant que titulaires, Monsieur Didier RETHORE se présente en tant que suppléant.

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés :

TITULAIRES

1. NICOT Ludovic : 10
2. KISRANI Karine : 10

SUPPLEANT

3. RETHORE Didier : 10

Monsieur Ludovic NICOT et Madame Karine KISRANI sont élus délégués titulaires au SRPI. Monsieur Didier RETHORE est élu délégué suppléant au SRPI.

*Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h.*